

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2011

Présents : M. Jean-Claude EGGER, président
Mmes Anne JAGGI - Catherine LEHMANN
MM. Jean-Claude DENERVAUD - Sébastien DUPRAZ - Gérard FONTAINE
Joseph FONTAINE - André THEVENOZ - Lionel THEVENOZ, membres

Hors Conseil : M. Raoul FLOREZ

Secrétaire : M. Daniel FONTAINE

Excusés : Mme Maria CLARET (décès dans sa famille) - M. Henri-Pierre DUPRAZ
(réception Conseil d'Etat en l'honneur de son père)

M. le président ouvre la séance à 20 heures et informe que Mme Maria Claret a perdu un frère domicilié en Allemagne. Une lettre de condoléance lui sera envoyée aux noms de la Municipalité et de la Mairie. L'ordre du jour est le suivant :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2011.
- 2.- Présentation des crédits budgétaires supplémentaires 2010 du compte de fonctionnement - du compte d'investissement - du financement des investissements - du compte de variation de la fortune et du bilan - exercice 2010.
- 3.- Communications de l'exécutif.
- 4.- Divers.

1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2011

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2011 est accepté à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

2.- Présentation des crédits budgétaires supplémentaires 2010 du compte de fonctionnement - du compte d'investissement - du financement des investissements - du compte de variation de la fortune et du bilan - exercice 2010.

Les comptes de fonctionnement - d'investissement - du financement des investissements et de la variation de la fortune et du bilan 2010 sont présentés. Chaque conseiller reçoit un dossier complet comprenant tous les comptes et les différents tableaux demandés par le Service de surveillance des communes. Le secrétaire donne les détails de tous les dépassements des crédits budgétaires qui se montent à CHF 203.362,32 et les comptes sont commentés par le secrétaire et M. le maire.

Ces comptes seront ratifiés lors de la prochaine séance du Conseil du 9 mai prochain. Le secrétaire est à la disposition des membres du Conseil pour leur fournir toutes les explications et documents complémentaires avant l'approbation des comptes.

M. Jo Fontaine arrive en cours de séance.

3.- Communication de l'exécutif

Nouvelles dispositions de la loi sur l'administration des communes (article 60 LAC)

Selon les nouvelles dispositions de la loi sur l'administration des communes (LAC – article 60), les Conseils municipaux doivent désormais être informés des décisions de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises concernant les domaines de subventionnement du Fonds intercommunal. La décision d'octroyer un montant de

CHF 1,1 million au réseau informatique inter-administrations genevoises (RIAG) via le fonds intercommunal, entre précisément dans ce cadre. M. le président donne lecture de cette décision qui a pour objet de profiter des travaux de génie civil en cours/prévus pour équiper plusieurs communes périphériques de la fibre optique. A ce jour 26 communes sont d'ores et déjà reliées au RIAG. En mars 2011, l'opportunité se présente de pouvoir relier plusieurs communes en fibre optique (Aire-la-Ville, Confignon, Dardagny, Laconnex, Russin, Soral et Troinex) et donc d'améliorer les prestations initialement prévues grâce aux avantages de cette technologie (sécurité, liens avec les bases de données cantonales et fédérales indispensables à leur activité).

Le délai d'opposition est fixé au 11 mai 2011. Conformément à l'article 60 C de la LAC, les décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition des Conseils municipaux portent sur : la modification de ses statuts - le montant des contributions annuelles des communes en sa faveur et les domaines de subventionnement du Fonds intercommunal, prises au titre de l'article 27, alinéa 2, de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité du 3 avril 2009.

Les décisions précitées sont invalidées, si, dans les 45 jours suivant leur communication aux communes, elles sont rejetées par les Conseils municipaux :

- a) de deux tiers au moins des communes ou
- b) d'un tiers au moins des communes, si ces communes représentent au moins la moitié de la population du canton.

Les Conseils municipaux se prononcent par voie de résolutions.

Sécurisation dans le village

Après nouvelles démarches auprès de la Brigade du trafic qui n'était pas d'accord de procéder à des contrôles aux entrées du village pour des raisons de signalisation, cette dernière nous a répondu par lettre du 7 avril 2011 que leur groupe mobile va regarder les possibilités de poser le radar sur les routes d'accès au village. Un premier contrôle a été effectué au milieu de la semaine dernière près de la nouvelle déchetterie – route des Lolliets. La Brigade du trafic nous fera parvenir la statistique des contrôles.

Salle communale

M. Lionel Thévenoz contactera l'entreprise d'électricité Steigmeier pour finaliser le rapport de contrôle de la partie électrique de la salle communale et de la taverne.

Le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) a délivré l'autorisation de construire le 8 avril 2011 pour la création d'une sortie de secours et accès handicapés (salle communale). Les travaux pourront commencer prochainement.

Tennis

L'offre de Réal Sport pour la rénovation du mur et de la surface d'entraînement du tennis se monte à CHF 11.585.--. M. André Thévenoz est chargé de demander un deuxième devis à une entreprise spécialisée. L'entretien annuel des courts sera effectué par Réal Sport, comme ces dernières années. M. Thévenoz précise que le poteau en fer et le grillage

abîmés sont actuellement en cours de réparation. Les frais sont à la charge de l'entreprise qui a occasionné les dégâts.

Roulotte

Discussion sur la proposition d'achat de roulette par M. Gérard Fontaine. Cette dernière est attrayante, mais jugée trop petite, notamment pour installer des frigos. M. Lionel Thévenoz propose de contacter M. Fabien Claret qui connaît une association qui fabrique des roulettes dans le cadre de la réinsertion des chômeurs en fin de droit.

L'installation du terrain de pétanque est discutée. Ce point suit son cours.

Démonstration d'obéissance canine

M. le président remercie Mme Anne Jaggi pour la démonstration d'obéissance canine qui s'est déroulée le 16 avril 2011 sur le terrain situé derrière l'église. Une cinquantaine de personnes ont participé à cette démonstration avec bien sûr plusieurs chiens. Mme Jaggi déplore que les personnes qui ont des problèmes avec leur chien ne se soient pas déplacées. L'expérience est à renouveler pour l'année prochaine.

4.- Divers

Villa « Fleury »

M. Gérard Fontaine propose, étant donné le départ proche des locataires actuels de la villa « Fleury », que la commune mette à disposition les lieux aux associations artistiques de Soral pour des possibilités d'expositions à l'intérieur ou à l'extérieur (parc). Une discussion est engagée sur le sujet. M. Gérard Fontaine est chargé de remettre une proposition à la mairie qui sera discutée.

Aînés

Le lieu de destination de la sortie des aînés le 9 juin prochain aura pour cadre la ville de Fribourg. Une invitation personnelle sera envoyée à tous les aînés d'ici le milieu de la semaine. Les nouveaux conseillers municipaux élus seront invités pour y participer.

M. Gérard Fontaine profite de l'occasion pour rappeler - pour d'éventuels besoins - qu'il est possible de réserver un mini bus de l'Association des Schtroumpfs (environ 12 personnes) à condition de le réserver assez tôt.

Mois de la propreté

Dans le cadre du mois de la propreté qui se déroulera en mai 2011, Mme Catherine Lehmann propose de contacter les maîtresses de l'école de Soral afin que les enfants créent des dessins avec un texte pour attirer l'attention à ce qu'il ne faut pas mettre dans les containers. Ces dessins sur papier plastifié seront collés sur les grands containers placés aux points stratégiques de ramassage.

Le problème du tri à la salle communale et la taverne est également discuté. Un petit container en alu sera commandé pour être placé à la taverne du même format que celui du pet. Un container réservé pour le papier et le carton sera mis en évidence près des containers de ramassage de l'immeuble de la mairie, car il a été constaté que de nombreux emballages en carton sont mélangés avec les ordures ménagères.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h. 35.